

**PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS
ET DE LA MER D'OPALE**

Conseil de gestion du 26 avril 2016

Délibération PNMEPMO_2016_05

**Avis sur la nomination du délégué du directeur
auprès du conseil de gestion du
Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter-préfectoral 18 /2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO_2013_05 modifiant le règlement intérieur du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 1 octobre 2013 relatif à la nomination du directrice déléguée,

Après en avoir délibéré, le conseil de gestion adopte les décisions suivantes :

Article 1 :

Le conseil de gestion donne un avis favorable à la nomination de Monsieur Frédéric FASQUEL dans les fonctions de directeur-délégué du Parc naturel marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale.

Article 2 :

La nomination du directeur-délégué fera l'objet d'une décision du directeur de l'Agence des aires marines protégées.

Article 3 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le 26 avril 2016,

Le président du conseil de gestion



Dominique GODEFROY

